

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL_2026_039

OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à onze heures, le conseil municipal de la commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en séance d'installation, à l'espace Mathurin Méheut, salle Rannic, sous la présidence de Monsieur Laurent MEIJER, doyen d'âge.

PRÉSENTS :

Monsieur Marc SIMON, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Pascal CABIOCH, Madame Sophie PAUGAM-VITEL, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Madame Emmanuelle RENAUD, Monsieur Joseph QUEMENER, Madame Camille BOURG, Monsieur Jean-Luc LE BALP, Madame Carole JACOB, Monsieur Laurent MEIJER, Madame Maiwenn MOAL, Monsieur Jean-Marc NICOL, Monsieur Noé LE GALL, Madame Isabelle ROZEC, Monsieur Julien MONOT, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Jean-Christophe SEITE, Monsieur Pauline CALLOCH, Monsieur Bernard CHAPALAIN, Monsieur Sébastien MEAR, Monsieur Valentin EYNAC.

EXCUSÉS :

Madame Caroline QUEMENER-MACHIN a donné procuration à Madame Pascale BOU LAHDOU

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Date de la convocation : 18 mars 2026

Monsieur Noé LE GALL a été désigné secrétaire.

Monsieur Laurent MEIJER donne lecture du procès-verbal des élections municipales et communautaires qui ont eu lieu le dimanche 15 mars 2026.

- INSCRITS : 2962
- VOTANTS : 2075
- BLANCS : 24
- NULS : 15
- EXPRIMES : 2036
- MAJORITE ABSOLUE : 1019

Liste – OSER ROSCOFF : 1054

Liste – ROSCOFF, UNIS POUR AGIR : 481

Liste – ROSCOFF, FAISONS CAP ENSEMBLE: 501

SONT ELUS :

Liste – OSER ROSCOFF - majorité - 18 ELUS:

Marc SIMON

Pascale BOU LAHDOU

Pascal CABIOCH

Sophie PAUGAM-VITEL

Gilbert CHAPALAIN

Emmanuelle RENAUD

Joseph QUEMENER

Camille BOURG

Jean-Luc LE BALP

Carole JACOB

Laurent MEIJER

Maiwenn MOAL

Jean-Marc NICOL
Caroline QUEMENER MACHIN
Noé LE GALL
Isabelle ROZEC
Julien MONOT
Marguerite ROBIN

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902399-20260322-DEL_2026_039-DE

Liste – ROSCOFF, FAISONS CAP ENSEMBLE – minorité – 3 ELUS

Jean-Christophe SÉITÉ
Pauline CALLOCH
Bernard CHAPALAIN

Monsieur Laurent MEIJER informe que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, quatre élus de la liste ROSCOFF, UNIS POUR AGIR, ont présenté leur démission avant l'installation du nouveau conseil municipal :

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du code électoral, ces démissions entraînent le remplacement des conseillers concernés par les candidats venant immédiatement après sur la liste.

1. Odile THUBERT MONTAGNE - Démission
2. Sébastien MEAR
3. Mélanie LE GALL- Démission
4. Jean-Jacques SEVERE- Démission
5. Claudine SIMON ALANORE- Démission

En conséquence, les deux candidats appelés à siéger au conseil municipal de Roscoff pour la liste ROSCOFF, UNIS POUR AGIR – minorité – 2 ELUS sont

MEAR Sébastien
EYNAC Valentin

Monsieur Laurent MEIJER procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal et constate que la condition de quorum posé à l'article 2121-17 du CGCT est remplie.

Il déclare les 23 conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

Suivant l'article L 2121-15, au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Laurent MEIJER propose de nommer Noé LE GALL secrétaire de séance.

Le Maire,
Marc SIMON

Le secrétaire,
Noé LE GALL

Monsieur Marc SIMON Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 Rennes) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.